

## Intercommunalité

### I2 - Population totale

<b>Définition</b>	<b>Population du territoire considéré adhérent, directement ou indirectement*, à une structure intercommunale (ou EPCI -Etablissement Public de Coopération Intercommunale-) ayant au moins une compétence dans le domaine de la gestion des déchets</b>	<b>Unité</b> : Nombre d'habitants  <b>Indicateur calculé aux niveaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• National</li> <li>• Régional</li> <li>• Départemental</li> <li>• Collectivité</li> </ul>
<b>Déclinaison</b>	<p><b>Par typologie de collectivité</b> : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)</p> <p><b>Par compétence**</b> : population adhérente au titre de la compétence collecte et/ou de la compétence traitement</p>	
<b>Exemple</b>	44 681 habitants adhèrent au SICTOM, en 2013 (ces 44 681 habitants représentent le total des habitants des 2 structures intercommunales et des 18 communes adhérentes au SICTOM)	
<b>Mode de calcul</b>	<p>Comptage (sans double compte) de la population adhérente au 31/12 de l'année de référence du calcul à une structure intercommunale existante au 31/12 de l'année de référence du calcul. La population des communes clientes n'est pas comptabilisée dans cet indicateur.</p> <p>Lorsqu'une commune adhère directement à un EPCI, elle est considérée comme adhérente pour la/les compétence(s) exercée(s) par cet EPCI.</p> <p>Pour les structures intercommunales adhérentes à une autre structure intercommunale, le calcul considère les compétences déléguées par l'EPCI adhérent sur l'année considérée.</p>	